

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/023

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Nombre de votants : 71

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/023

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Lancement d'une procédure adaptée relative aux opérations de petite maintenance, de petits travaux et d'urgence dans les bâtiments de Grand Paris Sud Est Avenir : Lot n°5 "Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et P.V.C" Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2161-2 et suivants, R.2161-2 et suivants, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/054-2 du 4 avril 2018 relative au lancement d'une procédure d'appel d'offre pour les opérations de petite maintenance, de petits travaux et d'urgence dans les bâtiments de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) pour les années 2019 à 2022 ;

CONSIDERANT que par délibération n°CT2018.4/054-2 du 4 avril 2018, le conseil de territoire a lancé une procédure d'appel d'offres relative aux opérations de petite maintenance, de petits travaux et d'urgence dans les bâtiments de GPSEA pour les années 2019 à 2022 allotie comme suit :

Lots	Pour chacune des périodes annuelles	
	Montant minimum	Montant Maximum
Lot n°1 « Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois, plafonds suspendus » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	60 000 € HT	600 000 € HT
Lot n°2 « Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois, plafonds suspendus » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	40 000 € HT	400 000 € HT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

Lot n°3 « Couverture, étanchéité des terrasses » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°4 « Couverture, étanchéité des terrasses » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	20 000 € HT	200 000 € HT
Lot n°5 « Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et P.V.C » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	40 000 € HT	400 000 € HT
Lot n°6 « Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et P.V.C » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°7 « Peinture, vitrerie, revêtements muraux, revêtements de sol » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°8 « Peinture, vitrerie, revêtements muraux, revêtements de sol » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	20 000 € HT	200 000 € HT
Lot n°9 « Plomberie, ventilation » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	20 000 € HT	300 000 € HT
Lot n°10 « Plomberie, ventilation » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	10 000 € HT	200 000 € HT
Lot n°11 « Electricité, courants forts, courants faibles » Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	50 000 € HT	500 000 € HT
Lot n°12 « Electricité, courants forts, courants faibles » Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	40 000 € HT	400 000 € HT

CONSIDERANT que ces marchés ont été conclus pour une durée initiale allant de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible trois fois par périodes

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

d'un an, soit une échéance finale au 31 décembre 2022.

CONSIDERANT qu'à la suite de difficultés d'exécution rencontrées avec le titulaire du lot n°5, il est nécessaire de ne pas reconduire le marché à sa prochaine échéance du 31 décembre 2021.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer une continuité dans l'entretien des bâtiments territoriaux, il convient donc d'engager, dès à présent, une procédure de mise en concurrence pour ce marché afin de désigner le nouvel attributaire à compter du 1er janvier 2022.

CONSIDERANT qu'il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande avec montants minimum et maximum annuel, en application des articles R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du code de de la commande publique avec les montants suivants :

- Montant minimum : 40000 € HT ;
- Montant maximum : 400000 € HT.

CONSIDERANT que ce lot ayant un montant inférieur à 1000000 € HT et à 20% du montant maximum total cumulé de tous les lots, il peut faire l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1,2° du code de la commande publique.

CONSIDERANT que le nouveau marché sera conclu pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2022 ; qu'il ne sera pas reconductible, de manière à se terminer à la même échéance que celle des autres marchés issus de l'appel d'offres initial.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement de la procédure adaptée en vue de passer le marché prenant la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec montants minimum et maximum annuel définis comme suit :

- Montant minimum : 40 000 € HT ;
- Montant maximum : 400 000 € HT.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents.

ARTICLE 3 : **APPROUVE**, le cas échéant, le lancement d'une seconde procédure adaptée, en cas de première procédure infructueuse ou sans suite.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ainsi relancés et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/023
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125683-CC-1-1